berté • Égalité • Fraternité	a la réalisation d'une étude d'impact
	Ancie K. 122-5 do code de l'environmenteni
le l'environnement	e n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement
	nplété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement lir cette demande, lire attentivement la notice explicative
	Cadre réservé à l'administration
Date de réception 12/03/2013	Dossier complet le N° d'enregistrement F01113P0053
	1. Intitulé du projet
	LA BOUCLE DE FONTENAY
2. ld	entification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique Nom	
	Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SNC LA BOUCLE DE FONTENAY
Nom, prénom et qualité de la personne	
habilitée à représenter la personne mora RCS / SIRET [7,9,1];5,4,3];3	
	nez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Rubrique(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du proiet
	aimensionnemeni conesponadin au protei
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° de rubrique et sous rubrique N°36	
	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU
	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera
	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² (surface approximative envisagée : 27 000 m²)
N°36	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera
N°36	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² (surface approximative envisagée : 27 000 m²) 4. Caractéristiques générales du projet
N°36 Doivent être annexées au présent forr 4.1 Nature du projet	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² (surface approximative envisagée : 27 000 m²) 4. Caractéristiques générales du projet
N°36 Doivent être annexées au présent forr 4.1 Nature du projet	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² (surface approximative envisagée : 27 000 m²) 4. Caractéristiques générales du projet mulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire ole à usage de bureaux sur 8 étages (incluant la toiture) en superstructure.
N°36 Doivent être annexées au présent forr 4.1 Nature du projet Le projet prévoit la construction d'un immeubl	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² (surface approximative envisagée.: 27 000 m²) 4. Caractéristiques générales du projet mulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire ole à usage de bureaux sur 8 étages (incluant la toiture) en superstructure. cture.
N°36 Doivent être annexées au présent form 4.1 Nature du projet Le projet prévoit la construction d'un immeubl et 2 niveaux à usage de parking en infrastruc	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² (surface approximative envisagée : 27 000 m²) 4. Caractéristiques générales du projet mulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire ole à usage de bureaux sur 8 étages (incluant la toiture) en superstructure. cture. à RDC.
N°36 Doivent être annexées au présent forr 4.1 Nature du projet Le projet prévoit la construction d'un immeubl et 2 niveaux à usage de parking en infrastruc Il sera prévu un restaurant d'entreprise situé a	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Opération située à Fontenay-sous-Bois, commune dotée d'un PLU Construction en une seule phase d'un immeuble à usage de bureaux dont la surface sera supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² (surface approximative envisagée : 27 000 m²) 4. Caractéristiques générales du projet mulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire ole à usage de bureaux sur 8 étages (incluant la toiture) en superstructure. cture. à RDC.

1/10

4.2 Objectifs du projet

La situation du terrain, sa visibilité depuis l'A86 et l'espace public, sa desserte à proximité de la gare du Val de Fontenay en font un site

qui réunit les critères optimaux pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux qui vient renforcer le pôle tertiaire alentour.

Le projet est engagé dans une démarche de double certification environnementale HQE 2011 et BREEAM Europe

L'objectif énergétique minimum visé dans le cadre de ces démarches est l'atteinte du niveau RT 2012 -10%,

avec un Cep<0,90 Cep max et l'étude du label Effinergie +.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction d'un immeuble de bureaux de 8 étages (toiture inclue), de 27 000 m² SDP + 2 niveaux de parking en infrastructure.

La durée des travaux est estimée à environ 20 mois. Il est envisagé que ces travaux puissent commencer au 4ème trimestre 2014.

Ils comprendront :

- Défrichement et nivellement du terrain

- Soutènement du talus le long de l'A86

- Terrassements
- Construction

Le projet intégrant les démarches de certifications environnementales HQE et BREEAM, un soin particulier sera apporté au chantier,

avec l'application d'une charte chantier à faibles nuisances environnementales rendue contractuelle pour le(s) entreprise(s) de construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble a vocation à être loué à un ou plusieurs locataires et à être vendu à un investisseur.

L'effectif prévisionnel est d'environ 1960 personnes et la réglementation associée aux usages du bâtiment est celle du Code du Travail Plusieurs dispositions sont mises en oeuvre afin de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement :

TRANSPORT :

Bonne desserte en transport en commun, grâce au RER A et E (Arrêt Val de Fontenay) et aux lignes de bus 124, 210 et 524.

Locaux vélos largement dimensionnés (1.5% de la Surface de Plancher) + développement de voies cyclables.

Nombre réduit de places de Stationnements parking (270 places) qui incluront a minima 10% d'emplacements véhicules électriques associés aux infrastructures de recharges.

EFFICACITE ENERGETIQUE :

Le travail de conception vise à minimiser les consommations en exploitation :

Engagement en démarches HQE 2011 et BREEAM Europe avec un objectif RT 2012 - 10% minimum et étude du label Effinergie +; Réflexion sur la conception bioclimatique : orientation, isolation extérieure, protections solaires;

Optimisation de la performance des systèmes énergétiques;

Etude du recours aux énergies renouvelables.

GESTION DE L'EAU ET DES DECHETS :

Travail de minimisation des consommations d'eau. Amélioration du débit de fuite. Travail sur la collecte et valorisation des déchets. BIODIVERSITE:

Mission écologue prévue pour le développement d'un projet paysager favorisant la biodiversité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Agrément pour création de bureaux en îles-de-France délivré par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement

et de l'Aménagement d'île de France.

- Permis de construire délivré par la Mairie de Fontenay-sous-Bois

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre du dépôt du permis de construire du projet.

Grandeu	urs caractéristiques			Valeur	
Superficie défrichée : Surface du terrain : Estimation de surfaces imperméabilisées : Surfaces bâties : Nombre places de parking : Nombre niveaux infrastructure : Nombre niveaux supérieurs : Hauteur maximale :	8 	x	6 200 m ² 7 170 m ² 4 900 m ² 27 000 m ² (SE 270 2 8 (compris toit 32 m	0	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>2</u> °_	29 <u>28"</u> E	Lat. <u>48</u> ° <u>5'</u>	<u>1 ' 05 '' N</u>
Avenue Louison Bobet 94120 FONTENAY SOUS BOIS	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° _	8°, 28° a) et b ' " ' "		t 42° : ' " _' "
 4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program 	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu utorisé ?		? (Non X Non X Non X
Si oui, de quels projets se compose l					

5.	Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	sols sur le lieu de votre projet ?
Ce projet est développé sur un terra	ain délaissé situé dans la boucle d'accès à l'A86 à Fontenay-sous-Bois.
	ocuments d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui X Non Non
Si oui, intitulé et date	Diss Loss (48 bioscience encount and 48 bioscience) a Connecil Municipal Io 20 estables 2007
d'approbation : Précisez le ou les	Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 26 octobre 2007. Il est désormais exécutoire.
règlements applicables à	Une modification du Plan Local d'Urbanisme est en cours.
la zone du projet	La mise en oeuvre de la procédure de cette modification a été approuvée le 30 juin 2011
	par délibération du Conseil Municipal.
Pour les rubriques 33° à 37°, environnementale ?	e ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
	ux dans la zone d'implantation envisagée : at par tous movens utiles, potamment à partir des informations disponibles sur le site internet

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		K	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Voir l'arrêté préfectoral en date du 3 janvier 2000 (arrêté n°00-0784). Voir la cartographie du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Val-de-Marne: A86, voie SNCF et Avenue Louison Bobet classée d'un point de vue acoustique. Le site est situé en dehors des zones de bruit du PEB d'Orly et de Charles de Gaulle.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Le département du Val-de-Marne est soumis au Plan de Prévention du Risque d'Inondation sur les vallées de la Seine et de la Marne (arrêté préfectoral modifié n°07-4410 du 12/11/07) et au Plan de Prévention du Risque Inondation et coulée de boue par ruissellement en secteur urbain (arrêté préfectoral n°2001-2440 du 09/07/01). La commune de Fontenais-sous-Bois n'est pas concernée par ces deux arrêtés
dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Un rapport de pollution a été établi en juin 2011. Des pollutions dans les sols superficiels ont été détectées. Avant réalisation des travaux, une étude plus approfondie de la pollution des sols sera réalisée. Dans le cadre de la réalisation des travaux de terrassement, les déblais de terre seront évacués dans les décharges adaptées afin d'assurer la maîtrise de toute problématique sanitaire.
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

5/10

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine								
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :								
the second	de l'environnement :	Oui	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel					
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X					
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X					
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		La création de parkings souterrains impliquera des déblais de terres qui seront évacués en décharges adaptées. Une réflexion sera menée pour utiliser les déblais en remblais sur le site.				
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X					
Millev naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Une écologue est missionnée au sein de l'équipe projet afin d'analyser la qualité écologique du site existant et de préconiser toutes les dispositions adéquates pour la protection des espèces à valeur écologique éventuellement présente. L'écologue participera activement à la création du projet paysager (végétalisation importante du sol et des toitures) en préconisant la mise en oeuvre d'espèces floristiques et faunistiques adaptées et favorisant la continuité écologique à l'échelle urbaine.				
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X					

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	5.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La commune de Fontenay-sous-Bois est concernée par les risques de mouvement de terrain. Elle est soumise au Plan de Prévention du Risque de Mouvements de Terrains Différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (arrêté préfectoral n°2001-2439 du juillet 2001) ainsi qu'au plan de Prévention des Risques de Mouvement de terrain par affaissements de terrain (arrêté préfectoral n°2001-2822 du 1er août 2001). Par ailleurs la zones est située en zone d'aléa moyen concernant le retrait-gonflement d'argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Respect de la réglementation bruit de voisinage ainsi que des exigences HQE/BREEAM en la matière.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			Le site est impacté par la circulation routière (A86)
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le projet pourra être soumis aux vibrations engendrées par la circulation routière sur la A86 et de trains sur la voie ferrée, notamment à proximité du pont au nord du terrain, mais il ne sera pas lui-même émetteur de vibrations dans l'environnement. La protection du projet fera l'objet d'une étude et de dispositifs adaptés.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		K.	Les rejets sont limités aux seules eaux de pluies. Eau de pluie infiltrée ou récupérée pour arrosage. Respect du débit de fuite conformément aux prescriptions de la collectivités et aux exigences HQE/BREEAM. Pour les rejets EU/EP, les rejets vers le réseau d'assainissement seront conçus conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet engendrera des déchets non dangereux lors des phases de chantier et d'exploitation (activité classique de bureaux). La gestion des déchets de chantier sera optimisée grâce aux objectifs de suivi, valorisation et diminution de ceux-ci, imposés dans le cadre des certifications environnementales HQE et BREEAM; Une charte chantier à faibles nuisances contractuelle pour le(s) entreprise(s) de construction sera mise en oeuvre. La gestion des déchets d'exploitation sera optimisée grâce à l'anticipation du tri sélectif (création de locaux suffisamment dimensionnés)
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

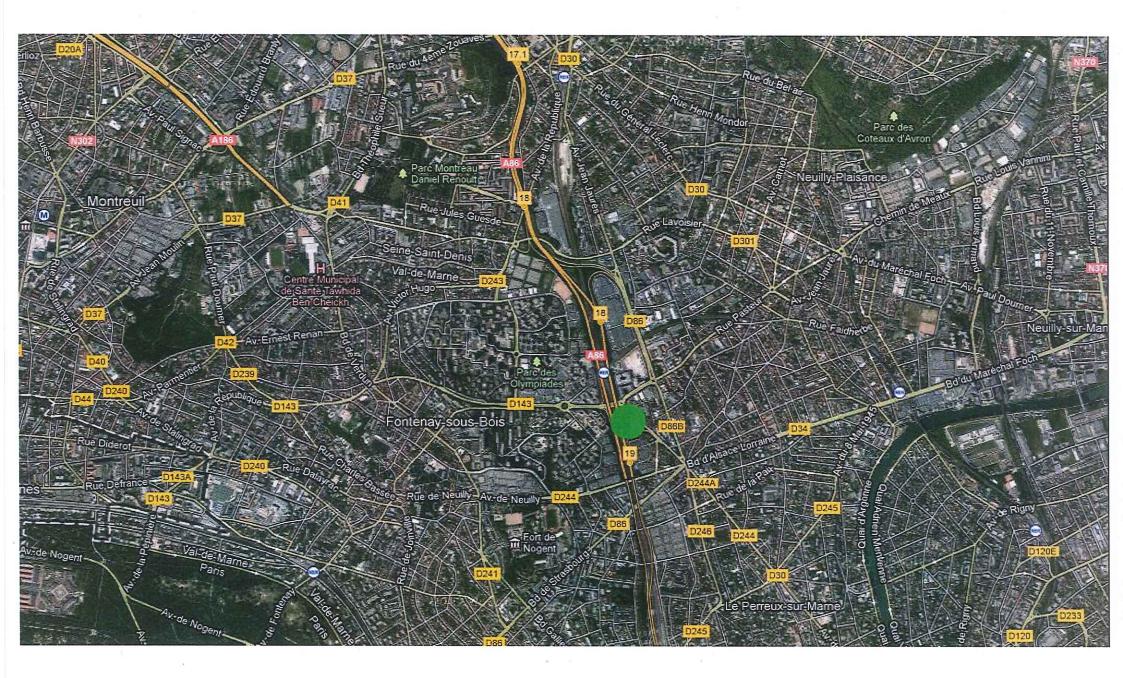
6.2 Les incidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X	Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	aire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou lispensé ? Expliquez pourquoi.
CONTRACT PREVIOUS TO THE PUBLICENT AND	e dans une double certification environnementale HQE tertiaire 2011 et BREEAM Europe.
	c exigences de la RT 2012 avec un gain minimum de 10%. c exigences du PLU de la Ville de Fontenay-sous-Bois et autres documents de références de la
collectivité (PADD, A A la vue de ces élém	Agenda 21) nents il ne nous apparaît pas nécessaire de procéder à une étude d'impact.

9/10

	8. Annexes	
8.	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe nº1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	5./

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	223		1.1-08	
Analyse des im	pacts environnementaux				
	5 0				
					······································
	2				
			-		
	14 1				2
	9. Engagement et sig	ynatur	re		
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X			
Fait à	Issy les moulineaux	le,	11 mars 2013		
	2				
Signature	2 fm				



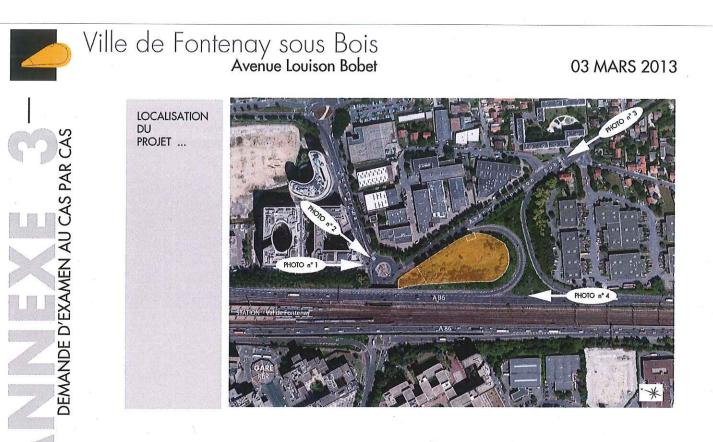




PHOTO Nº 1 - ENVIRONNEMENT PROCHE



PHOTO Nº 2 - ENVIRONNEMENT PROCHE



PHOTO N° 3 - ENVIRONNEMENT LOINTAIN



PHOTO Nº 4 - ENVIRONNEMENT LOINTAIN



	Avo.	examples Res Res Res Cook Bas Cook Bas Cook Bas Cook Co	Sterio and Andrew Sterio and Andre	Voie	Rincass ASS
		Autoroute A86		e	
		Voie ferrée RER A	<u> </u>	8	
Mathe douvrage: BNP PARIBAS IMMOBILIER		Projet: CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX Avenue Louson Bobet 94120 FONTENAY SOUS BOIS	<u>Plancha:</u> Plan de masse	Phase ESQUISSE	Echelle: 1-500e Date: 10.05.2012 Indice: 1

ANNEXE 5

